

INFORMATION REGLEMENTEE

Le 12 septembre 2008 -12h

Déclaration en vertu de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses

Date	Capital (en euros)	Nombre d'actions conférant le droit de vote	Nombre de droits de vote (= dénominateur)
1/09/2008	653.136.356,46	161.358.287	161.358.287

Le capital est représenté par une seule catégorie d'actions. Il n'existe pas d'actions sans droit de vote.

En outre, la société précise que :

- Sa sous-filiale Sagerpar a émis, en 2005, 8.700 obligations convertibles en 5.085.340 actions GBL nouvelles ou existantes ;
- Le solde des options émises en 1999 en faveur du personnel et du Management Exécutif du groupe GBL donne droit à l'acquisition ou à la souscription de 241.535 actions GBL.

Au 1^{er} septembre 2008, ces obligations et options sont entièrement couvertes par l'autocontrôle de la société.

Les autres plans d'options ne donnent droits à l'acquisition que d'actions GBL existantes.

Les statuts de GBL ne définissent pas de seuil de déclaration plus restrictif que 5% ou 10%.

Pour plus d'informations: <http://www.gbl.be>